

Mandats congrès Congrès FSU 2013 de Poitiers, droits des femmes et des LGBT, sexisme, lgbtphobies.

Thème 1

II-b-7 Relations avec les parents

La qualité des relations entre l'école et les parents, les liens de respect et de confiance réciproque sont déterminants pour la réussite des élèves. Les parents éloignés de la culture de l'école se sentent souvent relégués et renoncent à des contacts qui permettraient pourtant de lever nombre de malentendus. La FSU demande l'intégration de cette problématique dans la formation initiale et continue des enseignants et la création dans les établissements scolaires de lieux de rencontre dédiés aux parents favorisant des relations sereines au sein des écoles et des établissements dans le respect des rôles de chacun. Le travail avec les parents doit être reconnu dans le service de tous les enseignants. Certaines familles ont été stigmatisées dans les discours dominants et dans des rapports parlementaires : celles en situation de grande pauvreté, celles maîtrisant mal la langue française, **familles monoparentales, homoparentales, recomposées...** **Toutes ces familles sont en demande de reconnaissance. Les enseignants doivent être formés à accueillir toutes les familles dans leur diversité, sans préjugés à l'égard de leurs origines culturelles, ni de leur situation sociale ou familiale.**

II-b-9 Conditions de vie des élèves au sein des établissements et vie scolaire, « climat » scolaire

Les écoles et les établissements doivent évoluer pour que les élèves y trouvent un cadre de travail et de vie formateur, respectueux et accueillant.

Donner du sens à l'activité scolaire des élèves est un facteur déterminant pour le climat des écoles et établissements. Les conditions pour un travail en équipe efficace de l'ensemble des personnels constituent un autre levier. La présence de personnels nombreux est déterminante, mais non suffisante : ces personnels doivent avoir une fonction et un statut, correspondant à un besoin identifié (les AVS par exemple, pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap), être formés, titularisés et rémunérés dignement.

Les établissements doivent disposer de personnels de vie scolaire formés et en nombre suffisant, à même de créer des relations durables avec les élèves et ainsi de prévenir la violence. La réponse par un arsenal répressif a montré ses limites, et n'est pas la solution. La FSU demande l'abandon du dispositif « policier référent », et conteste la création des assistants chargés de prévention et de sécurité (APS), qui assurent des missions de sécurité au détriment d'actions éducatives pour prévenir la violence.

Les personnels médicaux, infirmiers, sociaux ainsi que les psychologues de l'éducation nationale (« psychologues scolaires » du premier degré et conseillers d'orientation-psychologues) constituent d'autres ressources pour l'écoute, le suivi et la prise en compte de la personnalité dans sa globalité. Ces personnels doivent rester dans l'éducation nationale, et voir leurs compétences, leurs spécificités et leurs missions respectées : leur rôle doit être conforté. L'attractivité de ces postes et les recrutements doivent permettre de couvrir tous les postes existant.

Favoriser un climat scolaire sécurisant et inclusif pour tous les élèves implique aussi de développer **la lutte contre toutes les formes de discriminations et de violence. Les jeunes sont les**

premiers concernés soit en tant que victime, majoritairement les filles, soit en tant qu'agresseur. Ces violences mettent en péril la santé mais aussi la scolarité des victimes. La FSU demande la mise en place au niveau national d'un groupe de travail comportant des personnels chargés d'élaborer et de proposer des outils pédagogiques destinés à promouvoir une éducation au respect de la diversité. Elle demande qu'une politique de prévention soit mise en place dans les écoles et les établissements scolaires, notamment par la formation des personnels et des élèves.

IV-h Construire l'égalité, améliorer les relations filles/garçons

Malgré la mixité, les parcours scolaires des filles et des garçons ne sont pas les mêmes. Les stéréotypes ont un poids considérable dans les valeurs que les jeunes attribuent à telle ou telle discipline ou filière. L'orientation scolaire est d'abord sexuée. L'école prend très peu en charge les rapports sociaux liés au sexe. Entre méconnaissance, indifférence et négation, par ses modalités de transmission, parfois ses contenus d'enseignement et notamment à travers les manuels scolaires, elle perpétue différences et stéréotypes sans remettre en cause leur représentation et leur fondement. Par ailleurs, les relations filles/garçons ne sont pas toujours empreintes de respect.

Alors que l'école devrait permettre aux jeunes de s'émanciper, les individus continuent d'intérioriser et de transmettre des significations sociales propres à leur appartenance de sexe en reproduisant les contraintes, les attitudes, les pratiques, les modes de pensée, les places attribuées dans la société, les hiérarchies de genre et d'orientations sexuelles et les rapports spécifiques que femmes et hommes entretiennent entre eux. Il est urgent de construire des actions en faveur du respect mutuel et de l'égalité.

La FSU revendique des campagnes régulières sur ces questions, construites en partenariat avec les associations, la systématisation des séances d'éducation à la sexualité et de la présence des formations dédiées dans les plans de formation académiques.

Elle demande la prise en compte de la question de la construction sociale du genre et de l'infériorisation systématique des femmes, la promotion de l'égalité et de la diversité, la prise en compte dans les programmes et manuels scolaires, et la formation initiale systématique des personnels sur ces questions, dans des formations spécifiques mais aussi dans toutes les formations disciplinaires.

La FSU demande que les séances d'éducation à la sexualité et à l'égalité soient partie intégrante de la formation des jeunes, adaptée à chaque niveau d'enseignement. Le manque de temps de formation et de moyens des personnels, ainsi que le manque de moyens accordés aux associations pouvant intervenir lors de telles actions, pèsent sur la faisabilité de ces séances, censées être au nombre de trois par an dès le primaire. L'éducation à la sexualité ne saurait se réduire à la biologie de la reproduction ou à la prévention sanitaire, elle doit aussi concerner la relation affective, le désir, le respect entre partenaires, la lutte contre la phobie des lesbiennes, gays, bi et transsexuels.

IV-i Construire l'égalité : lutter contre l'homophobie

La FSU entend lutter contre toutes les formes de discrimination qui reposent sur l'orientation sexuelle et l'identité sexuelle. Les discriminations débouchent trop souvent sur des phénomènes de violence (harcèlement, insultes, coups et blessures, moqueries, mises à l'écart...) qui génèrent des malaises très profonds pouvant même aller jusqu'à des tentatives de suicide qui concernent en 1^{er} lieu les jeunes, nos élèves.

Les élèves et les étudiants qui s'interrogent sur leur orientation ou leur identité sexuelles doivent pouvoir disposer d'informations accessibles facilement (affichage des numéros verts, ouvrages en CDI...).

Thème 2

I-2-3- Répondre aux besoins nouveaux et prioritaires

(...)Articuler vie privée et vie professionnelle pour les parents constitue un enjeu majeur de société, **en particulier pour les femmes**. Une politique publique en faveur de la petite enfance assurée par le service public doit permettre à toutes les familles le plein accès pour leur enfant à un mode d'accueil de qualité sans barrière financière puis à l'école maternelle, dès deux ans pour les parents qui le souhaitent. **Une politique publique de la petite enfance est aussi un levier pour assurer le droit au travail des femmes** et constitue un investissement pour l'avenir.

La FSU revendique la création d'un véritable service public de la petite enfance, de qualité et gratuit, et se donne un mandat d'étude sur cette question.

II.1.4 Quelles évolutions ?

Le statut a fait la démonstration qu'il était parfaitement adaptable aux évolutions de la société, que ce soit en matière d'égalité homme-femme, de lutte contre les discriminations, d'accès aux emplois publics pour les ressortissants européens... Il doit encore évoluer. En particulier, il doit permettre pour les agents une plus grande mobilité volontaire entre les trois versants de la fonction publique, de meilleures possibilités de promotion interne et d'accès à la formation... Les droits syndicaux doivent être améliorés et les restrictions au droit de grève supprimées.

II.1.5 Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

La place des femmes dans la fonction publique est prépondérante. Alors même que le statut est censé protéger des discriminations, des inégalités au travail entre les femmes et les hommes existent, lors du recrutement, au cours de la carrière, pour l'accès à la formation. On constate une progression des salaires plus lente, un accès à des postes à responsabilité plus difficile, une sur-représentation dans les emplois précaires et à des niveaux de pensions plus faibles. Cette situation est inacceptable.

La FSU est attachée au principe de l'égalité professionnelle et salariale. Après plusieurs mois de négociations, un protocole d'accord sur l'égalité professionnelle a été élaboré, et la FSU a décidé de signer. Il vise à rendre effectifs les droits reconnus par la loi et la réglementation, aujourd'hui insuffisamment suivies d'effets. Le principe d'une démarche intégrée inscrivant la question de l'égalité dans les concertations sur les salaires, les retraites, l'action sociale, l'obligation pour l'administration de fournir des rapports de situation comparée, insérés dans les bilans sociaux présentés en CT, l'élaboration en comités techniques de plan d'actions, l'obligation de vérifier que les avis des CAP et CCP respectent le principe d'égalité, les mesures concernant l'articulation de la vie personnelle -vie professionnelle, la circulaire d'application de la loi contre le harcèlement sont autant d'outils qui devraient permettre à la FSU d'agir résolument pour l'égalité.

II.2 Les carrières

II.2.1 Principe

La garantie de la carrière est un élément central du statut : en mettant l'agent public à l'abri des pressions, elle assure au citoyen l'égalité de traitement. C'est aussi un droit du salarié et la garantie d'une progression de carrière a inspiré les revendications de la sécurisation des parcours professionnels. Les enjeux sont notamment ceux de la reconnaissance de la qualification et de l'expérience professionnelle dans la rémunération, **de l'égalité professionnelle entre les femmes et**

les hommes, du droit à la formation et à la mobilité choisie, de l'accès à la protection sociale.

II.2.2 Evaluation

La mobilisation des personnels a mis en échec la réforme Chatel de l'évaluation des enseignants. Un moratoire s'applique de fait pour les enseignants chercheurs. Ignorant les missions des personnels et la spécificité de leur exercice, ces réformes visaient à étendre le dispositif de l'évaluation des résultats déjà appliqué aux autres personnels et que la FSU conteste pour tous. Ces procédures débouchent aujourd'hui sur **des inégalités de carrière et de rémunération injustifiables, notamment au détriment des femmes.**

II.5.3 la santé au travail : un droit à faire respecter et une obligation de l'employeur

La santé au travail est un droit et, à ce titre, la FSU doit veiller à le faire respecter en s'emparant pleinement de ce sujet ; elle dénonce la carence des moyens consacrés à ce droit. Le nombre d'accidents du travail a augmenté dans la FPT ainsi que dans la FPH où il y a, en plus, aggravation de ces accidents. Les remontées ne sont pas toujours fiables. Les questionnaires doivent être plus précis et correctement remplis.

Avec la dégradation des conditions de travail et l'allongement des carrières, les maladies professionnelles, -majoritairement des TMS (troubles musculo-squelettiques) ne cessent de croître. **Les RPS (risques psycho-sociaux : stress, harcèlement, burn-out) se multiplient et peuvent mener au suicide, sans que toutefois, il ne soit possible d'en évaluer toutes les formes et d'en mesurer tous les aspects.** C'est un enjeu de l'appropriation par les agents et leurs représentants du rôle des CHSCT.

Thème 3

V-a Se réapproprier le travail et libérer le temps.

Pour la FSU, se réapproprier le travail et libérer le temps, c'est aussi développer les droits économiques et sociaux fondamentaux en matière de salaires, **d'égalité femme/homme**

V-b-1 La question des salaires est déterminante.

La FSU rappelle son exigence d'une rupture avec la politique de baisse de la part des salaires dans la valeur ajoutée. Si le SMIC doit être revalorisé, il faut aussi obtenir des progressions de carrière pour ne pas y enfermer les salariés. **L'égalité salariale homme/femme doit être placée comme priorité nationale et le gouvernement doit se donner les moyens de son application.**

VI-d Pour une politique familiale ambitieuse

La FSU se prononce pour une politique familiale ambitieuse qui concerne toutes les formes de famille, y compris mono- ou homo-parentales. Opposée à toute diminution du congé maternité et à toute transformation de la nature de celui-ci, elle exige son extension à 26 semaines. Elle est attachée au maintien du congé parental, menacé à cause de son coût jugé élevé, sous ses formes plus souples récemment acquises pour les parents qui le souhaitent (partage possible entre les parents, congé à temps partiel). Elle demande l'accès au congé parental, au congé pour garde d'enfant malade et au congé de présence parentale pour les parents sociaux, et la transformation du congé de paternité en congé de parentalité. L'instauration par la loi de financement de la sécurité sociale 2013 d'un « congé de paternité et d'accueil de l'enfant » va dans ce sens. La FSU

demande l'allongement de ce congé lequel doit, dans un souci de clarification, s'intituler désormais « congé de parentalité ». Elle refuse la mise sous condition systématique de ressources des prestations familiales et se prononce pour le versement des allocations familiales dès le 1er enfant. Le développement d'un service public de la petite enfance est indispensable pour permettre aux femmes de travailler et à chaque famille de bénéficier pour son enfant d'un mode de garde choisi et adapté à son âge et ses besoins : crèches publiques avec un encadrement qualifié suffisant et des horaires d'ouverture élargis, formation améliorée et statut garanti pour les assistantes maternelles privées avec 3 enfants pris en charge au maximum.

VII-d Égalité des droits : orientation sexuelle, identité de genre

La FSU revendique l'égalité complète dans l'accès à toute forme d'union (mariage, PACS, vie maritale), ainsi que l'accès à la parentalité, notamment par le recours à l'adoption, ou à la PMA (procréation médicalement assistée), et la reconnaissance du statut de beau-parent.

Cependant, l'égalité juridique, si elle est essentielle dans une société ouverte à la diversité, ne saurait être suffisante face aux nombreuses violences et discriminations dont sont victimes les personnes LGBT (Lesbiennes, Gays, Bisexuels, Transexuels). Chez les jeunes, les LGBT-phobies peuvent entraîner dépression, déscolarisation, suicide... L'état doit tout mettre en œuvre pour protéger les personnes et faire reculer les discriminations, les stéréotypes et les préjugés.

La FSU revendique la dépsychiatriation des personnes transgenres, un accès facilité au changement d'état civil sans obligation de chirurgie ni de stérilisation préalables, et l'aménagement de leur environnement professionnel durant la période de transition, ainsi qu'un congé spécifique de transition.

La FSU affiche clairement ses engagements contre les LGBT-phobies, c'est en particulier le sens de sa participation aux Marches des fiertés. Elle défend les personnels victimes de discriminations. Convaincue que l'hétérosexualité n'est pas la norme, mais seulement majoritaire, la FSU organise des actions de sensibilisation, notamment dans le secteur de l'éducation, afin de lutter contre les LGBT-phobies et de promouvoir la diversité. L'éducation doit aborder pleinement ces questions, aussi bien dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté ou de l'éducation à la sexualité que dans l'ensemble des dispositifs quand le sujet s'impose.

La FSU apportera son soutien à toutes les initiatives internationales de défense des personnes LGBT, en particulier à l'ONU pour la dépénalisation universelle de l'homosexualité.

ZOOM : Pour les droits des femmes, pour l'égalité réelle

En 2012 encore, les femmes font toujours l'objet de discriminations et de violences liées à leur sexe. Le patriarcat, même s'il se nourrit du système capitaliste, possède ses propres outils de domination que toute organisation progressiste doit combattre au même titre qu'elle lutte contre toutes les formes de discriminations sociales et raciales.

Rappelons qu'en France, une femme meurt tous les deux jours et demi sous les coups de son conjoint ou de son ex-conjoint, que les tâches domestiques reposent toujours majoritairement sur les femmes, que les femmes issues des minorités sont victimes de double voire triple discrimination (lesbophobie, femmes migrantes...), que l'accès aux soins et à l'accueil en termes de contraception est toujours plus inégalitaire selon les territoires. Chaque jour plus menacés par les coupes budgétaires, les centres pratiquant l'IVG continuent d'être pris pour cibles par les tenant-es de l'ordre moral, qui font subir une pression intolérable aux femmes venant consulter. De plus, dans le contexte actuel de politiques d'austérité, les femmes sont les plus touchées par le chômage, le sous-

emploi, la paupérisation.

Temps et conditions de travail, salaires, précarité, services publics, violences : autant de questions où l'approche féministe est indispensable et doit s'articuler avec l'approche syndicale générale.

Rappelons aussi que l'École reste un lieu de reproduction des stéréotypes et ne remplit pas correctement sa mission d'éducation à l'égalité, faute de moyens, de formation et de volonté politique, que de nombreuses publicités et médias continuent à véhiculer des images dégradantes de « la » femme, entre objet sexuel perpétuellement disponible et fée du logis. Car l'écueil est bien là ; c'est dans les consciences que l'égalité doit devenir réelle, et les lois et actions publiques sont les premières garantes des droits qui ont été conquis. La formation de tou-tes les agent-es de la Fonction publique, en particulier des enseignant-es, doit intégrer les problématiques d'égalité femmes/hommes.

L'appareil législatif s'est doté de textes protégeant officiellement l'égalité, mais l'État ne s'est pas donné tous les moyens de les mettre en place. Malgré les lois sur la parité, l'exclusion des femmes des places de décision dans le monde professionnel, politique, syndical se perpétue. La recréation d'un ministère des droits des femmes est néanmoins le signe de l'intérêt qui leur est porté. Cependant, les propos sexistes envers les femmes politiques se sont multipliés et, si le gouvernement actuel est paritaire, la composition des ministères ne l'est pas. On est bien loin de l'État exemplaire revendiqué !

Un syndicalisme qui œuvre pour la transformation sociale doit promouvoir une société qui traite et considère les femmes et les hommes de façon égalitaire, aussi bien dans le domaine privé que dans le domaine public. La FSU fait partie du mouvement féministe et est présente dans toutes les mobilisations actuelles. Elle s'investit notamment dans les actions de la Marche Mondiale des Femmes, du Collectif National pour les Droits des Femmes.

La défense des droits des femmes ne peut être faite à coups d'annonces politiques bienfaites. Elle doit être accompagnée de moyens réels pour les services publics, pour la politique familiale, l'accueil de la petite enfance, la prise en charge de la dépendance, pour une politique de l'emploi offensive refusant toute entorse au droit du travail, tant au niveau des horaires que des conditions de travail et des rémunérations, pour la lutte contre les discriminations, pour la prévention des violences et l'autonomie des femmes.

La FSU revendique :

- la promotion d'une éducation anti-sexiste à destination des jeunes (révision des programmes, des manuels scolaires, formation des personnels, éducation affective et sexuelle...) ;
- la systématisation d'une éducation aux questions d'égalité pour les personnels de tous les services publics, avec des moyens réels donnés aux établissements (EN, PJJ, Pôle emploi,...) ;
- l'élargissement effectif des choix d'orientation et de professions ;
- la sanction systématique des entreprises qui ne respectent pas l'égalité professionnelle, et l'arrêt du recours aux temps partiels imposés. Le CDI et le temps complet doivent être la norme sur le marché du travail et, dans la Fonction publique, la précarité doit être résorbée ;
- la lutte contre le harcèlement sexuel (politique de prévention, sanctions) ;
- une retraite décente pour toutes et tous, notamment pas le rétablissement des bonifications pour enfant ;

- l'application de la loi contre les violences faites aux femmes de Juillet 2010 et son renforcement par l'adoption d'une loi cadre sur les violences faites aux femmes ;
- l'accès garanti de tous et de toutes à une contraception remboursée intégralement, avec prise en charge immédiate des consultations et ordonnances par la sécurité sociale, ainsi que le remboursement de l'IVG à 100 % ;
- la création de centres IVG sous forme de structure d'établissement hospitalier ou des centres de santé publique avec CIVG, et des centres de santé sexuelle, l'arrêt de toute fermeture de centre IVG et la réouverture de la centaine de centres fermés depuis dix ans ;
- le rétablissement des subventions au Planning familial ;
- la réelle prise en compte dans la formation des personnels médicaux des questions spécifiques aux droits des femmes à disposer de leur corps ;

Il est temps de supprimer la clause de conscience concernant les IVG pour les médecins.

La FSU s'est engagée dans des campagnes en faveur de l'abolition de la prostitution. Celle-ci passe par des politiques publiques de développement de dispositifs d'accueil et de suivi, la suppression du délit de racolage pour les prostitué-es, l'accès aux droits sociaux, une politique réelle d'insertion sur le marché du travail pour les personnes prostituées qui veulent sortir de la prostitution, le développement des moyens dans la lutte contre la traite des femmes et le proxénétisme.

Elle propose de poursuivre les relations avec les associations féministes pour continuer sa réflexion sur les moyens permettant d'y arriver. Plus généralement, la FSU se dotera d'outils afin de poursuivre les débats sur les questions des droits des femmes.

La FSU s'oppose à la légalisation de la Gestation pour Autrui qui constitue une atteinte inacceptable aux droits des femmes (en particulier les plus pauvres) et une marchandisation de leurs corps.

Thème 4

II-d-2 Renouveau, rajeunissement et féminisation

L'entrée dans le syndicalisme et le militantisme, beaucoup moins évidente qu'auparavant, doit rester un enjeu fort pour la fédération et ses syndicats, et passe notamment par une réflexion fédérale sur la syndicalisation en général et sur celle des jeunes en particulier.

L'avenir de notre militantisme nécessite d'avoir des équipes militantes formées intégrant plus de femmes et de jeunes. À tous ses niveaux, la FSU est confrontée au renouvellement important de ses syndiqué-es et de ses militant-es. Le souci de parité et l'état d'esprit des jeunes collègues entrant dans nos professions imposent de repenser et réorganiser collectivement l'investissement militant de manière à le concilier avec la vie professionnelle et personnelle.

Il faut réfléchir au contenu de l'engagement syndical (contenu et organisation des réunions, du fonctionnement de la section) pour que chaque nouvel-le arrivant-e trouve sa place dans l'activité syndicale. Cette démarche doit s'appuyer sur le développement de formation à leur destination.

Les modes d'organisation doivent prendre en compte les contraintes et les choix de vie des militant-es.

Les raisons de leur investissement dans le syndicalisme et les mouvements sociaux sont multiples. Cela nécessite donc que la fédération et ses syndicats nationaux investissent bien sûr les questions de défense collective (mouvement des retraites de 2010, investissement dans les

réflexions nationales durant l'été et l'automne 2012 par exemple) mais aussi les réponses à des problématiques individuelles (information, soutien...).

Les dernières grandes mobilisations ont montré l'attachement des jeunes notamment aux acquis du service public, aux acquis des luttes passées (retraites par ex.), à la défense de valeurs (immigration, antiracisme, injustice,...).

L'activité syndicale doit se développer prioritairement au plus près du terrain.

Sans pour autant pouvoir remplacer les contacts directs, les nouveaux modes de communication sont sans doute aussi un moyen de mener le travail syndical au plus près des salarié-es (sites, blogs, réseaux sociaux...). Le courrier électronique, pour rester efficace, doit être utilisé avec précision (fréquence, contenu, destinataires). La FSU doit nécessairement développer la formation syndicale sur les nouveaux outils à notre disposition de manière à développer un regard critique et éclairé sur ces outils.

La formation syndicale constitue un levier essentiel pour permettre le renouvellement de la fédération et assurer sa cohésion. Les efforts mis en œuvre, tant au niveau local que national doivent être poursuivis. Les stages de formation doivent répondre aux attentes des jeunes entrant dans le syndicalisme et aux besoins de l'activité syndicale (stage d'accueil des nouveaux militants, livret d'accueil « mon premier CDFN », « la section départementale » ...).

L'intergénérationnel doit être favorisé pour permettre aux jeunes d'accéder aux responsabilités.

La nécessité d'une représentation équilibrée femmes / hommes est affirmée dans les textes de plusieurs congrès comme une préoccupation constante et un objectif à réaliser. Aujourd'hui les femmes restent toujours minoritaires dans toutes les instances de la fédération, malgré une légère évolution positive. Sur ce point, le congrès rappelle la responsabilité des SN, des tendances et des SD. L'observatoire de la parité doit développer un travail d'analyse sur la féminisation des textes, l'organisation des réunions, la parité des délégations venant des instances (CDFN, congrès...), la répartition des décharges, etc. Un bilan annuel doit être fait au CDFN.

L'observatoire de la parité, dont la nécessité a été réaffirmée à Lille, n'a pas réellement fonctionné, faute d'engagement de toutes les parties de la fédération. Néanmoins, la commission « Femmes » de la FSU a poursuivi le travail d'analyse, les militant-es au niveau national, régional et départemental ont tenté d'enclencher des changements dans les fonctionnements internes.

Le travail d'étude engagé doit être poursuivi sur la composition des instances et des délégations fédérales tant au niveau départemental que national, afin d'affiner la compréhension des enjeux et de proposer des réponses.

Il est indispensable aussi de mener une réflexion sur la prise de parole des femmes lors des instances.

Les stages syndicaux et intersyndicaux organisés par la FSU, ou en association avec d'autres partenaires, doivent se poursuivre. La participation des militantes et militants doit être favorisée grâce au nécessaire relais de la fédération et des syndicats nationaux auprès de leurs sections départementales ou académiques.

De nouvelles pistes sont à explorer pour faciliter l'investissement des militantes et militants (Collégialité, Mandats, Décharges,...). Concernant la collégialité, il est indispensable d'y réfléchir rapidement, y compris en termes de moyens (suppléments de décharges, ligne budgétaire particulière pour les frais de garde...).

La FSU réaffirme sa volonté d'une écriture égalitaire de ses textes, tout en conservant leur lisibilité. Elle mettra en place un groupe de travail à cet effet qui fera ses propositions au CDFN.

La féminisation de l'outil syndical s'intègre dans la lutte contre les inégalités F/H dans la société en général, lutte qui reste l'ambition majeure.

Bilan Textes Droits des femmes et des LGBT , Congrès FSU 2013, Congrès SNUIPP 2013, Congrès SNES 2012 et 2014 (car anciens mandats tjs valables)

Olivier Lelarge, Ingrid Darroman, Cécile Ropiteaux

Mise à jour MAI 2014

Féminisation et renouvellement nécessitent de nouvelles pratiques, déjà en œuvre dans certaines sections départementales ou certains syndicats nationaux.

Une journée d'étude sera organisée afin de faire un bilan, trouver d'autres pistes de réponses.

Mandats congrès Congrès SNUIPP 2013, droits des femmes et des LGBT, sexisme, lgbtphobies.

Thème II

DES DROITS A CONQUERIR OU A RECONSTRUIRE POUR LES PERSONNELS

I-1 Vers une réelle égalité entre les hommes et les femmes

Le SNUIPP-FSU se félicite de la signature par l'ensemble des fédérations de fonctionnaires, du **protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique**. Cependant, des inégalités subsistent tout au long de la carrière et se répercutent au moment du départ à la retraite. Les femmes gagnent en moyenne 150 € de moins que les hommes en fin de carrière.

Le SNUIPP-FSU demande qu'à chaque niveau, et notamment dans les CAPD et CTSD, soit élaboré un rapport de situation comparée faisant également apparaître les différences au moment des départs à la retraite. Ce rapport annuel doit permettre la mise en œuvre des mesures visant à établir **l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes**. Ce rapport, intégré aux différents bilans sociaux, doit être présenté au niveau de chaque CT (ministériel, académique, départemental).

Une étude approfondie des mécanismes pénalisant les femmes dans leur déroulement de carrière doit être réalisée pour apporter des solutions concrètes à ce problème. Le SNUipp-FSU demande qu'à chaque niveau l'administration présente les études et bilans statistiques nécessaires : rôle de la note, avancement à la hors classe, nature du poste occupé, incidence des interruptions liées à la naissance ou l'adoption, temps partiel.

Thème III

QUEL SYNDICALISME POUR TRANSFORMER L'ECOLE ET LA SOCIÉTÉ, CONQUERIR DE NOUVEAUX DROITS ?

(...)

I-9 Renouveau, rajeunissement, féminisation, formation des équipes

I-9-1 Renouveau et rajeunissement

Dans un contexte où l'investissement syndical est perçu différemment, notamment par les jeunes et les femmes, le syndicat doit s'interroger sur la façon d'allier le renouvellement, avec la limitation des mandats, la continuité et la transmission des pratiques syndicales.

Accueillir de nouveaux militant-es, s'adapter aux nouvelles formes de militantisme passe par la mise en œuvre de modes d'organisation compatibles avec nos exigences et les choix de vie des collègues voulant s'engager dans la vie du syndicat. Pour ce faire, il est indispensable de s'appuyer sur des pratiques existantes, sur le travail collectif et d'utiliser au maximum le droit syndical. **L'organisation de garde d'enfants, le télétravail, le recours aux nouvelles technologies sont des pistes à développer. Le SNUIPP-FSU, au niveau concerné, prendra en charge le coût financier.**

I-9-2 Féminisation

Notre profession est composée à plus de 80 % de femmes. Cela devrait se refléter d'abord dans nos instances. Dans un souci d'égalité et de juste représentation, **le SNUIPP-FSU doit y**

favoriser la présence des femmes par des mesures incitatives. Il nous faut devenir plus volontaristes sur ce sujet en nous dotant d'outils d'expertise sur les obstacles à la féminisation pour se donner les moyens d'établir une vraie parité au sein des instances avec un partage des moyens et des responsabilités.

Dans le cadre du renouvellement, du rajeunissement et de la féminisation des équipes, l'organisation des réunions doit être réfléchie pour faciliter la participation du plus grand nombre (calendrier prévisionnel, alternance des jours de réunion...). Plus généralement, les pratiques existantes permettant la féminisation des instances seront analysées et mutualisées (organisation des secrétariats et des décharges).

Le SNUIPP-FSU poursuivra et diffusera sa réflexion sur la place des femmes dans le syndicat (et sur les difficultés à concilier vie professionnelle, vie familiale et engagement militant) ; il s'appuiera sur les travaux de l'Observatoire de la parité de la FSU.

(...)

I-9-3 Formation syndicale

De nouvelles questions sont posées au syndicalisme (CHSCT, risques psycho-sociaux,...). Certains sujets sont de plus en plus techniques (retraite, permutations,...). La transmission des pratiques inhérentes au paritarisme est essentielle au fonctionnement mais aussi à un renouvellement anticipé et pensé des équipes militantes et des instances. La politique de formation syndicale doit être renforcée pour s'adresser à un grand nombre de militants-es et de syndiqués-es, en développant les formations nationales déclinées localement.

Il faut compléter les formations techniques pour aller vers une identification des besoins et la mise en œuvre des réponses adéquates aux sujets de plus en plus divers qui impactent notre activité quotidienne : politique éducative; analyse des systèmes éducatifs ; histoire du syndicalisme ; histoire, fonctionnement et projet syndical du SNUIPP-FSU ; l'évolution de la société, prise de parole en public et animation de réunions (notamment pour favoriser l'expression des femmes et des nouveaux militants) ; rédaction d'articles suivant les supports; animation et organisation d'une section départementale ; gestion de dossiers particuliers.

II-1-2 Discriminations, vivre ensemble

Les discriminations, qui peuvent toucher les élèves, leurs familles ou les personnels, et plus largement l'ensemble de la société, entraînent inégalités, exclusion, violence. Dans une optique de prévention, **l'école doit éduquer contre toutes les formes de xénophobie : contre le racisme, le sexisme, les LGBTphobies (lesbiennes, gays, bisexuel-les, transsexuel-les), la stigmatisation liée à la situation sociale, au handicap ou à l'âge.** La lutte contre les discriminations, via une réflexion approfondie sur les stéréotypes et les préjugés, doit être intégrée à la formation initiale et continue des enseignant-es, et de tous les personnels d'éducation. Il s'agit de promouvoir la diversité comme enrichissement de ce qui est commun à l'encontre des idées véhiculées par l'extrême droite.

Les textes officiels, et notamment la convention interministérielle signée récemment, incitent à travailler en faveur de l'égalité des filles et des garçons. Néanmoins, sous les « différences » entre filles et garçons se cachent des inégalités. **La recherche montre que les interactions entre les adultes et les élèves sont genrées et impactent les apprentissages. Il faut favoriser la prise de conscience des enseignant-es dans le cadre de leur formation initiale et continue qui doivent veiller à ne pas enfermer les élèves dans des représentations stéréotypées dans leur choix d'orientation scolaire et professionnelle, de loisirs... De son côté, le SNUipp-FSU travaillera aussi dans l'objectif d'une rédaction égalitaire de ses textes (outils, formation, groupe de travail.)**

Le SNUIPP-FSU s'implique dans la lutte contre les discriminations en faisant connaître dans ses publications les résultats de recherches, et des outils pédagogiques, qu'il contribue parfois à élaborer. Il organise des formations (colloque du 16 mai 2013 « Éduquer contre l'homophobie

dès l'école primaire ») et participe à des travaux avec différents partenaires : plateforme d'ATD-Quart Monde, collectif Éducation contre les LGBTphobies en milieu scolaire, mouvements féministes... Il appelle et participe aux manifestations antiracistes, féministes et à la Marche des fiertés. Il s'engage dans la défense des collègues qui pourraient être victimes de discriminations, fait valoir leurs droits et exige de la part de l'administration qu'elle les écoute et les soutienne. Il œuvre pour conquérir de nouveaux droits.

Le SNUipp-FSU se félicite du vote de la loi sur le mariage pour toutes et tous et des droits qui y sont associés. (Congé de parentalité, réversion...) Il revendique avec la FSU l'effectivité de ces droits pour toutes les formes d'union et l'accès à la PMA pour toutes les femmes.

(...)

II-1-3 Laïcité

La laïcité, principe républicain constitutionnel, constitue un enjeu social et politique qu'il convient de défendre au vu des attaques qui se sont multipliées ces dernières années.

Séparation des Églises et de l'État, stricte neutralité de l'État en matière religieuse, absolue liberté de conscience pour chaque citoyen et non-discrimination sont les principes fondamentaux du vivre-ensemble dans le contexte d'une actualité où la pluralité, la diversité ne devraient pas apparaître comme une menace mais comme une richesse.

Le quinquennat Sarkozy a donné lieu à des manquements graves à ces principes essentiels. La neutralité de l'Etat a été violée, la laïcité a été instrumentalisée pour stigmatiser une partie de la population sur des bases xénophobes, ethniques ou islamophobes et dévoyée pour développer un débat malsain sur l'identité nationale. Les pressions des autorités religieuses sur des choix politiques (avortement, mariage pour tous et toutes...) sur les contenus d'enseignement, sur les personnels, ont été plus nombreuses et plus fortes, montrant à quel point la défense de la laïcité est un élément essentiel de notre combat syndical.

(...)

II-2-1 Le cadre des activités du SNUIPP-FSU à l'international

(...)

Le développement d'actions de solidarité internationale

Le SNUIPP-FSU développe des actions ou programmes de solidarité, le plus souvent avec d'autres syndicats et associations. Investi dans l'ONG de développement Solidarité Laïque, le SNUIPP-FSU intervient sur des projets qui priorisent les valeurs que nous portons (droit à l'Éducation pour tous, droits et libertés, justice sociale, respect de l'égalité filles garçons, lutte contre les discriminations...).

Mandats congrès Congrès SNES 2012 de Reims, droits des femmes et des LGBT, sexisme, lgbtphobies.

Thème 1

1.2 Faire réussir tous les jeunes

1.2.1. Principes et objectifs

Porter une même ambition pour tous passe par:

- une formation initiale de qualité favorisée par une offre de formation permettant l'intégration de tous, qui a le souci de lutter contre l'échec scolaire, d'aider les jeunes à tout moment, en s'appuyant sur les apports spécifiques des membres des équipes pluri professionnelles, de favoriser l'épanouissement, la socialisation et l'égalité, notamment entre les filles et les garçons ;

1.2.2. Comment y parvenir ?

Les contenus d'enseignement, les pratiques pédagogiques, au collège comme au lycée, ainsi que les manuels scolaires doivent répondre aux enjeux en matière d'égalité filles-garçons, contribuer à la lutte contre les stéréotypes et les discriminations, et à la construction d'une culture commune émancipatrice pour une société de respect et d'égalité.

Thème 2

6. RÉMUNÉRATIONS ET RETRAITES

6.1. Rémunérations

6.1.1

Le SNES renouvelle donc son appel à refuser les HS et se prononce pour l'abandon de leur défiscalisation. Ces politiques dégradent les rémunérations de référence, et en conséquence les revenus garantis en cas de maladie, maternité et pour la retraite. Elle conduit à moins rémunérer les plus récents recrutés et entraîne une amplification des inégalités de revenus, la rémunération moyenne des hommes progressant plus vite que celles des femmes.

6.2. Retraites

6.2.2

Le recul de l'âge de la retraite, l'augmentation des annuités et la décote aggravent les inégalités femmes / hommes et pénalisent particulièrement nos professions féminisées. Quelle que soit l'année de naissance ou de l'adoption, les congés parentaux, les disponibilités pour élever un enfant (trois ans par enfant) doivent être pris en compte gratuitement, la bonification d'un an par enfant doit être rétablie pour la mère, élargie à ceux qui ont élevé seuls leur enfant. En outre, compte tenu de la décote dont nous continuons à demander la suppression, nous revendiquons l'attribution de quatre trimestres de durée d'assurance par enfant.

Les droits spécifiques des fonctionnaires mères de trois enfants ont été brutalement réformés. Le SNES revendique que toutes celles qui avaient acquis ce droit fin 2010 puissent bénéficier des anciennes modalités de calcul. Il faut ouvrir une possibilité de réintégration dans l'activité pour celles qui ont pris leur retraite en juin 2011.

Thème 3

2. POUR UN JUSTE PARTAGE DES RICHESSES DANS UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SOUTENABLE AU SERVICE DU PROGRÈS SOCIAL ET RESPECTUEUX DES DROITS DES GÉNÉRATIONS ACTUELLES ET FUTURES

2.2. La question du travail

2.2.1. Travail et emploi

Ce sera d'autant plus vrai qu'en substituant les compétences aux diplômes et qualifications, c'est la disparition programmée des conventions collectives. Défendre équitablement les salariés sera encore plus difficile. Ces processus touchent notamment les travailleurs peu qualifiés, parmi eux, jeunes, seniors jugés « inemployables », femmes (temps partiel subi, avec des conséquences à court et long terme).

2.3. Salaires et revenus de transfert

2.3.1 Le congrès du SNES affirme la nécessité de resserrer l'éventail des salaires. Il faut combattre les inégalités salariales qui ont augmenté « par le haut » (stagnation des salaires pour la majorité, hausse forte de la minorité de très hauts salaires), imposer l'égalité salariale femmes/hommes en imposant des sanctions (accès aux promotions, déroulement de carrière; lutte contre le temps partiel subi synonyme de revenu salarial partiel...). Les métiers féminisés, systématiquement dépréciés, sont trop souvent laissés à l'écart des revalorisations salariales même s'il s'agit de métiers hautement qualifiés. Le SMIC doit être porté à 1700 euros brut.

4. LA PROTECTION SOCIALE

4.2. Reconquérir une assurance maladie de haut niveau

4.2.2.3. Pour une autre politique de santé.

L'accès à la contraception est un enjeu majeur: accès à toutes les contraceptions avec remboursement intégral, prise en charge directe des consultations et ordonnances des mineures par la Sécurité sociale. L'accès réel à l'avortement est mis en danger par la fermeture programmée de centres IVG... De ce point de vue, la loi Bachelot a fortement aggravé la situation. De nombreuses femmes sont contraintes de partir à l'étranger pour avorter. Celles qui n'en ont pas les moyens se retrouvent dans une situation extrêmement difficile. Rappelons que l'avortement concerne près d'une femme sur deux et qu'une naissance sur trois n'était pas réellement programmée, en dépit des nombreux moyens de contraception qui existent. La question de l'avortement n'est donc pas un épiphénomène. Il faut exiger les conditions nécessaires pour développer auprès de tous les jeunes une information et une éducation sexuelle basées sur le respect réciproque.

4.3. Les retraites

4.3.1. Le SNES confirme ses mandats de lutte contre les inégalités hommes/femmes. Le SNES

demande la prise en compte des enfants dans les droits à la retraite avec le rétablissement des bonifications dans la FP et l'attribution de 4 trimestres en durée d'assurance (8 trimestres par enfant en durée d'assurance dans le régime général), et la revalorisation significative des différents minima vieillesse.

4.4. Pour une politique familiale ambitieuse

4.4.1. Le SNES considère que les mêmes droits familiaux doivent s'appliquer à toutes les formes de famille, y compris monoparentales et homoparentales. Il refuse toute diminution du congé maternité et toute transformation de la nature de ce congé. Il exige son extension à 26 semaines et l'allongement du congé second parent (le rendre obligatoire ?) ; il est favorable au partage du congé parental entre les parents.

4.4.2. Service public petite enfance. Le SNES se prononce pour la construction de crèches publiques avec un encadrement qualifié suffisant ; formation améliorée des assistantes maternelles avec trois enfants pris en charge au maximum ; il revendique un service public de la petite enfance. Les enfants doivent pouvoir être accueillis, si leurs parents le souhaitent, dès l'âge de 2 ans en école maternelle. Celle-ci doit être confortée dans ses missions et ses spécificités. Le développement d'un service public de la petite enfance est la condition nécessaire au libre choix des femmes.

5. POUR UNE SOCIÉTÉ DE DROIT ET DE LIBERTÉ

5.1. Un contexte en rupture

Le SNES lutte contre le racisme, l'intolérance, les intégrismes, le sexisme, l'homophobie qui s'affichent de plus en plus et s'élève contre les tentatives de revisiter l'Histoire. Il exige le respect de la liberté d'expression. Notre projet d'un collège et d'un lycée pour tous ne distingue pas les élèves selon des considérations sociales ou des communautés réelles ou supposées.

5.2. Propositions et revendications

5.2.3 Pour l'égalité effective des droits, contre la persistance des inégalités, des discriminations

Le SNES se bat pour l'égalité des droits, pour le droit au mariage et à l'adoption pour les couples quelle que soit leur orientation sexuelle et rejette toute différence de traitement sur des critères ethniques ou religieux de genre ou d'orientation sexuelle autant que les éventuelles « réponses » communautaristes. La lutte du SNES contre les discriminations, mais plus largement pour l'égalité réelle est prioritaire. Il faut développer les conditions de réussite scolaire, professionnelle et sociale, s'attaquer aux mécanismes de reproduction sociale, par la construction d'un grand service public unifié et laïque. La politique de la ville doit assurer la mixité sociale, le droit au logement pour tous et le développement des services publics, et redonner à la culture toute sa place, en milieu urbain ou rural.

Un module de formation sur toutes les discriminations doit exister dans la formation initiale de chaque personnel et dans chaque académie en formation continue. Ce module doit inclure obligatoirement la dénonciation des LGBT-phobies et montrer la dimension du genre : être femme ou homme n'est pas seulement naturel mais est une construction sociale. Le ministère doit afficher et développer sa politique de lutte contre les discriminations, notamment en reconnaissant les parents sociaux et en leur octroyant le congé parental, la transformation du congé de paternité en congé du second parent, et le congé de présence parentale.

5.3. Contre la montée des idées d'extrême droite, la banalisation du racisme, la xénophobie d'État

5.3.1. Le SNES se bat à tous les niveaux et dans le cadre de collectifs pour le respect de l'égalité et le développement des solidarités, meilleure réponse à la banalisation du racisme et de la xénophobie d'État. Il est engagé dans le combat contre l'intolérance, contre la volonté de formatage de l'individu, la volonté intégriste, sexiste et homophobe d'influer sur les programmes et la vie de chacun. Le SNES estime que c'est par l'approfondissement des droits que la xénophobie recule, c'est pourquoi il soutient les propositions en faveur du droit de vote et d'éligibilité de tous les résidents étrangers aux élections locales, l'ouverture entière du droit au mariage pour les couples homosexuels, l'effectivité du droit à l'IVG et la défense des centres d'IVG et le développement de l'accès à une contraception anonyme et gratuite.

« Droits des Femmes »

Une femme meurt tous les deux jours et demi en France des suites de violences conjugales. On constate de nombreuses agressions, on recense 75 000 viols par an sans parler de ceux qui ne font pas l'objet d'une plainte.

En dépit d'une évolution, on constate que les tâches domestiques restent encore très largement dévolues aux femmes, qu'il s'agisse des tâches ménagères, du soin donné aux enfants. Les femmes ont très fréquemment la charge non seulement de leurs enfants, mais aussi, plus tard de leurs ascendants s'ils se retrouvent en situation de dépendance.

Le monde du travail et l'explosion de la précarité cantonnent les femmes dans des métiers dévalorisés et sous-payés avec des horaires flexibles, qui les transforment de fait en variables d'ajustement. Les revendications syndicales en termes de droits des femmes s'inscrivent dans l'action syndicale. Le SNES doit agir pour permettre l'égalité réelle entre les individus. C'est un enjeu primordial dans une société encore marquée par des discriminations envers les femmes : temps partiel imposé, salaires inférieurs, orientation sur des métiers dits « féminins », sexisme ordinaire, violences, baisse des moyens, difficulté d'accès au planning familial et pour les deux parents au service public hospitalier et de petite enfance... Le SNES est aussi partie prenante de la défense des centres IVG et il s'inscrit dans les luttes menées contre les offensives intégristes de culpabilisation des femmes lorsqu'elles exercent leur droit à disposer librement de leur corps et d'elles-mêmes.

Le SNES doit également veiller à l'égalité entre élèves et à la mise en place d'une véritable éducation à l'égalité filles-garçons.

Le SNES revendique notamment : • une vraie prévention des grossesses non désirées, des IST et des MST pour les élèves, au-delà de la mise à disposition de préservatifs; par un accès de toutes et tous à toutes les contraceptions avec remboursement intégral, prise en charge directe des consultations et ordonnances par la Sécurité sociale ; • la mise à disposition de préservatifs est une base insuffisante, mais absolument nécessaire qu'il faut imposer dans l'ensemble des établissements, sans que les chefs d'établissement ne puissent s'y opposer. Le SNES affirme la nécessité de moyens réels donnés aux infirmières pour la délivrance du Norlevo à toutes les élèves qui en font la demande ; • une véritable éducation à la sexualité, sans tabou, pour l'ensemble des élèves (...), assuré par des professionnels diplômés et des personnels formés. Le SNES demande, donc, la mise en œuvre d'une véritable politique de prévention et d'éducation à la sexualité incluant l'étude du genre, en application de la loi du 4 juillet 2001 qui prévoit trois séances par an à tous les niveaux de la scolarité; • la défense des centres IVG existants et la réouverture des plus de cent centres IVG qui ont été fermés depuis dix ans, la gratuité ou le remboursement intégral des moyens de contraception et des IVG ; • une meilleure prise en compte dans la formation des professionnels de la médecine des questions spécifiques relatives à la santé et au droit à disposer de leur corps des femmes ;

- l'application immédiate et le renforcement de la loi sur les violences votée en juillet 2010 ;
- l'intégration dans le code du travail et de la fonction publique de la définition européenne du harcèlement sexuel ;
- des mesures coercitives pour les entreprises et les services publics qui n'appliquent pas l'égalité des salaires femmes/hommes à même niveau de recrutement et de travail ;
- une égalité salariale réelle entre femmes et hommes, un bilan chiffré des carrières des femmes et des hommes dans la fonction publique et de réelles mesures pour réduire les inégalités existantes ; ainsi que la précarité, qui touche massivement les femmes. Le SNES réclame une législation qui permette de supprimer ces inégalités inadmissibles au XXI^e siècle, et ce d'autant plus que nos professions se féminisent ;
- la question de la construction sociale du genre, et de l'arbitraire des stéréotypes imposés aux enfants doit être traitée de façon approfondie dans la formation des personnels pour leur permettre de mieux traiter ces questions avec les élèves dans le cadre de leur métier.

La prise en compte du genre dans les programmes, et de la représentation des femmes dans les manuels scolaires sont des enjeux forts pour la construction d'une société où l'égalité hommes-femmes devrait être une évidence.

Les grandes déclarations d'intentions sur la parité se heurtent à la réalité du quotidien :

femmes placées sur des listes de candidats mais pas en tête;

femmes candidates dans des circonscriptions ingagnables;

militantes nombreuses mais responsables plus rares.

Le plafond de verre est une réalité à combattre. Le féminisme ne doit pas rester une affaire de femmes.

De plus en plus d'hommes prennent conscience qu'eux aussi sont aliénés par les injonctions sociales qui leur imposent de se conformer au genre qui leur est prescrit:

être compétitif, être viril ; – etc.

C'est pourquoi nous avons tous à gagner à nous débarrasser de ces préjugés.

Thème 4

3. SNES

3.4. L'engagement militant

La proportion des femmes parmi nos militants reste en deçà de leur part dans la profession. Le SNES doit favoriser la présence des femmes en son sein pour tendre vers une représentation paritaire dans les instances du syndicat.

La réflexion du SNES sur les inégalités dont sont victimes les femmes ne peut se réduire à la place dans nos instances que leur définirait les statuts : dans la société, parmi nos élèves, dans notre système éducatif, au travail et y compris dans nos professions (carrières incomplètes, inégal accès aux promotions...), les femmes ne sont pas les égales des hommes. Combattre le sexisme relève de notre rôle syndical.

3.5. La syndicalisation

Les TZR, quel que soit leur âge, se syndiquent plus au SNES que les collègues en poste fixe. Dans tous les cas, les taux de syndicalisation sont meilleurs chez les femmes que chez les hommes, mais avec un affaiblissement de l'effectif féminin syndiqué dans la tranche des 35-45 ans (congs parentaux, disponibilités...).

Mandats congrès Congrès SNES 2014 de Marseille, droits des femmes et des LGBT, sexisme, lgbtphobies.

Thème introductif

Aucune référence

Thème 1

Du collège au lycée, un tremplin vers la réussite

FICHE 1 Une formation et une qualification émancipatrices pour mieux préparer les jeunes

1.2 Cela passe par de hautes exigences en terme de culture et de développement de l'esprit critique, d'où notre projet de culture commune, mais cela passe aussi par la mise en valeur de l'action collective, par une analyse et une compréhension critique des codes d'entrée dans le monde du travail et de son organisation, des droits des travailleurs, et par la capacité à défendre ses projets, sa qualification, ses droits.

Il s'agit aussi, à travers la mise en place de formes et de contenus d'enseignement non sexistes, de libérer filles et garçons de l'assignation aux stéréotypes de genre, matrice des inégalités et des violences de genre.

Thème 2

De l'ambition pour les personnels et nos métiers

2.9. Non-titulaires

2.9.1.2. Les discriminations à raison de l'état de grossesse, condamnées par les tribunaux administratifs et contraires à la loi de 2008 comme au droit européen, doivent cesser, et l'engagement à durée déterminée doit être renouvelé s'il arrive à terme pendant un congé de maternité et que le besoin d'emploi perdure au-delà de ce terme.

3.4. Les droits familiaux

3.4.1. Le recul de l'âge de la retraite, l'augmentation des annuités, la décote pénalisent particulièrement les retraites des femmes. Quelle que soit l'année de naissance ou d'adoption, les congés parentaux, les disponibilités pour élever un enfant (dans la limite de trois ans par enfant) doivent être prises en compte gratuitement. La bonification d'un an par enfant doit être rétablie, sans condition de date de naissance ou d'adoption, pour la mère et étendue à ceux qui ont élevé seuls leur enfant. En outre, le SNES-FSU revendique l'attribution de quatre trimestres de durée d'assurance par enfant.

Dans l'immédiat, pour les poly-pensionnées, les dispositions pour enfant retenues étant celles du régime spécial, peuvent conduire à une perte de droits importante. Le SNES-FSU revendique une clause permettant de retenir la disposition la plus favorable.

3.4.2. La majoration de pension pour l'éducation de trois enfants ou plus n'entre pas en concurrence avec les dispositifs d'aide aux familles. Il compense les efforts financiers et de

carrière effectués par les parents de familles nombreuses. Une évolution des modalités de mise en œuvre de cette majoration pour plus de justice ne doit pas être conduite à fins d'économies.

3.4.3. Le SNES-FSU considère que la pension de réversion doit assurer le maintien du niveau de vie du conjoint survivant et qu'il revient aux régimes publics de retraite d'assurer cet objectif. Ce droit doit être étendu aux couples pacsés. Le SNES-FSU dénoncera toutes les comparaisons incomplètes de la situation des fonctionnaires avec des salariés relevant du régime général. La pension de réversion de la Fonction publique doit donc continuer à être attribuée sans condition de ressources comme c'est le cas pour les régimes complémentaires des assurés du régime général.

Thème 3

Construire des alternatives pour une société plus juste et solidaire

2.2.2. Salaires et pouvoir d'achat

Alors que la déflation salariale renforce la récession, salaires et cotisations sociales continuent d'être présentés comme un coût entravant compétitivité, croissance et emploi. Nous devons combattre ces contre-vérités et faire comprendre que ces logiques conduisent à un dumping social et salarial sans fin, obtenir une revalorisation des salaires, et des pensions, **faire disparaître les inégalités femmes/hommes** et reconquérir les cotisations sociales (partie socialisée du salaire). Pour apprécier l'évolution souhaitable des salaires et des pensions, le SNES demande une concertation avec les organisations syndicales pour construire un outil de mesure de l'évolution des prix mieux adaptée à la réalité des dépenses des ménages prenant en compte les dépenses contraintes. Il considère dans l'immédiat que le SMIC doit être porté à 1700 € brut.

2.3.1. Les retraites

Le SNES considère que la mobilisation contre ces réformes doit se poursuivre et réaffirme son exigence d'une toute autre réforme qui rétablisse l'âge de départ à 60 ans avec un taux de remplacement de 75 % pour tous et la référence incontournable aux 37,5 annuités, ce qui suppose la suppression de la décote et de la surcote.

Dans le prolongement de ses mandats adoptés au congrès de Reims en 2012 et en convergence avec ceux

adoptés par la FSU au congrès de Poitiers en février 2013, le SNES revendique:

- le retour à l'indexation des pensions sur les salaires ;
- la revalorisation des pensions avec des mesures urgentes de rattrapage pour les petites retraites ;
- le retour au 1^{er} janvier de la revalorisation annuelle des pensions ;
- une validation des périodes d'études (sans condition de rachat) et de précarité pour le calcul des pensions ;
- la mise en place d'une proratisation pour le calcul des retraites des poly-pensionnés ;
- **la réduction des inégalités de pensions entre hommes et femmes, le rétablissement et l'amélioration des bonifications pour enfants ;**

- le droit à pension de réversion sans condition de ressources et son extension pour les couples pacsés.

3. Droits et Libertés

L'État doit garantir les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité. Celles-ci doivent s'appliquer sur l'ensemble du territoire français. La promesse du « mariage pour tous » a été tenue, des avancées sur l'égalité femmes-hommes ou la loi pénale ont été limitées. D'autres promesses, comme celle du droit de vote des étrangers aux élections locales, ou celle de la loi famille et la PMA, ont été reportées *sine die*. La période est ainsi marquée par des contradictions, la poursuite de la politique du gouvernement précédent dans de nombreux domaines, voire l'aggravation dans certains.

3.1. Face à la montée de la xénophobie, nécessité de défendre les libertés fondamentales

Le SNES partout et toujours continue de combattre toutes les discriminations de sexe, de genre, d'orientation sexuelle, de santé... le racisme et la xénophobie. Il s'inquiète des reculs de gouvernement face aux attaques des forces réactionnaires du pays. Il revendique un effort de formation des enseignants permettant de travailler dans les classes à la déconstruction des stéréotypes de sexe ou de genre. Il demande que le MEN rende réelle l'éducation à la sexualité prévue par les textes officiels, et ne renonce pas à la campagne *ligne Azur*.

3.2. Droits des femmes, égalité femmes/hommes

Le chantier de l'égalité femmes/hommes nécessite un engagement et une vigilance sans faille de notre part. En effet, les inégalités créées par une construction sociale du genre qui infériorise systématiquement les femmes, leur paupérisation croissante, les violences qui leur sont faites, l'impact de la politique d'austérité qui menace les services publics, les inégalités salariales persistantes, les retraites et les pensions amputées démontrent que beaucoup reste encore à faire pour protéger leurs droits et en développer de nouveaux. Les femmes sont victimes d'un système hétéro-patriarcal qui se nourrit également d'un système économique au

profit des plus riches. Le Snes revendique des mesures fortes contre le temps partiel imposé, la précarité et les inégalités de salaires dans les entreprises et les services publics. Il revendique la revalorisation des métiers féminisés, dont ceux de l'éducation dans lesquels les femmes sont majoritaires. Il demande des créations de crèches publiques en nombre suffisant pour répondre aux besoins réels.

Des forces sont à l'offensive comme en témoignent les campagnes haineuses contre les ABCD de l'Égalité et pour promouvoir une vision naturalisée et stéréotypée des sexes comme des sexualités. Le SNES avec la FSU doit se lancer dans la bataille contre ces idées et agissements qui atteignent directement le métier d'enseignant comme en témoigne le succès médiatique des journées de retrait de l'école.

Beaucoup reste encore à faire pour protéger les droits des femmes et en développer de nouveaux, y compris dans l'Éducation Nationale. L'École joue pleinement son rôle quand elle pointe les stéréotypes de genre qui contribuent à justifier les inégalités.

Le SNES demande la prise en compte systématique de la construction sociale du genre dans les programmes, les manuels scolaires, la formation des personnels et dans l'éducation à l'orientation et à la découverte professionnelle. Il soutient les personnels dans leur travail d'émancipation des élèves à l'égard des schémas de pensée qui aboutissent à reproduire les inégalités femmes/hommes.

Il revendique une véritable politique de prévention et d'éducation à la sexualité avec des moyens en conséquence.

L'influence des évaluations, les temps partiels induits par l'inégale répartition des tâches font que les femmes n'ont pas un avancement de carrière identique à celui des hommes. Les femmes sont donc moins bien payées que les hommes. et n'accèdent pas à la retraite dans les mêmes conditions.

Le SNES doit défendre l'égalité femmes/hommes dans notre champ professionnel. Dans les CAP, les élu-e-s du SNES doivent interroger les projets de l'administration au regard de l'objectif d'égalité professionnelle. Des études précises sur les écarts de carrière entre femmes et hommes doivent être menées, pour pouvoir s'en saisir.

Nous devons veiller à la préservation de droits fondamentaux toujours menacés, en France et en Europe, tels la liberté des femmes à disposer de leur corps. Le SNES revendique des centres d'IVG dans tous les hôpitaux publics avec des personnels qualifiés en

Congrès National SNES – Marseille 2014 – Thème 3 16/20

nombre suffisant et la réouverture des centres qui ont été fermés. Il revendique aussi la possibilité d'accéder à la PMA pour toutes les femmes. Il revendique l'information et l'accès de toutes et de tous à la contraception et à l'IVG, libres et gratuits. L'IVG doit être garanti sur l'ensemble du territoire à toutes les femmes qui le souhaitent sans qu'aucune clause de conscience ne vienne réduire ce droit à néant. Le Snes exige que la loi s'applique sur tout le territoire et que la délivrance gratuite et anonyme de la pilule du lendemain aux jeunes filles mineures s'applique aussi en Guadeloupe.

L'exemple espagnol nous l'a montré, le droit à l'IVG doit toujours être défendu. Nous devons combattre les agissements d'activistes de tous bords, obscurantistes, réactionnaires, religieux, de droite et d'extrême droite, qui cherchent à empêcher les femmes d'exercer un droit en les culpabilisant de façon ignominieuse.

Nous devons nous mobiliser contre les violences faites aux femmes, tant dans la sphère privée que publique et nous emparer syndicalement de la « Journée mondiale de lutte contre les violences faites aux femmes ».

Le SNES s'oppose à toute marchandisation du corps, en particulier à la légalisation de la GPA.

Il s'agit enfin de lutter au quotidien contre les représentations stéréotypées des sexes afin de dissoudre la hiérarchie, notamment dans la socialisation des plus jeunes.

Thème 4

Pour un syndicalisme offensif, porteur d'espoir et moteur de progrès social

11. RENFORCER LES RESEAUX DE S1 ET LES S2

11.2.1. À ce titre, les S1 jouent un rôle primordial. Les politiques « managériales » à l'œuvre dans les établissements du second degré, en particulier à travers les pressions diverses et variées exercées par les chefs d'établissement, conduisent à une multiplication des conflits, souvent très durs, avec les chefs d'établissement. De plus en plus de syndiqués sont isolés dans les établissements. L'action des secrétaires de S1 est alors difficile. Cela nécessite de faciliter le travail des S1 et de comprendre ce qu'est le travail réel du syndicaliste dans un S1 : l'activité militante doit être au cœur de la réflexion syndicale. Les S1 ont besoin de pouvoir s'appuyer sur

leurs sections départementale et académique. La baisse du nombre d'adhérents et de militants, et l'augmentation de la charge de travail de ces derniers rendent indispensable une réflexion visant à adapter le fonctionnement interne du SNES-FSU à ses ressources militantes réelles et à la **réalisation effective de ses mandats tels que celui sur la place des femmes**, la syndicalisation, les relèves militantes, ... Cela passe notamment par un fonctionnement plus efficace et moins chronophage des instances académiques et nationales (fréquence, organisation, ...).

Le SNES-FSU s'engage à étudier ces pistes d'ici au prochain congrès.

STATUTS DU SNES depuis Congrès 2014 - Extraits -

Préambule

En particulier parce que la mission des personnels qu'il syndique est éducative, la défense de la démocratie, la justice sociale, la laïcité, la lutte contre toute discrimination sont partie intégrante de sa démarche.

Il favorise une meilleure représentation des femmes dans toutes ses instances.

Buts du syndicat

Article 5 bis

Soucieux de combattre les discriminations dont elles sont aujourd'hui victimes à l'échelle de la société et conscient de la féminisation importante du secteur de l'éducation, **le syndicat s'attache à favoriser la présence des femmes en son sein pour tendre vers une représentation paritaire dans les instances du syndicat.**